



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

**SYNDICAT MIXTE POUR LE TRI, LE RECYCLAGE ET L'ELIMINATION DES DECHETS  
- SMITRED OUEST D'ARMOR -**

Les membres du Bureau Permanent du SMITRED OUEST D'ARMOR dûment convoqués le 02 Décembre 2019 se sont réunis sur le site du Quelven à PLUZUNET le 11 Décembre 2019 à 16 heures 30 sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves MENOUE, Président.

Nombre de membres titulaires en exercice : 21

Nombre de membres présents : 14

Pas de procuration.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M.M. Jean-Yves MENOUE, *Président* – Aimé DAGORN, *Vice-Président SMITRED, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération* - François PRIGENT, *Vice-Président SMITRED, LANNION-TREGOR Communauté* – Yvon LE BIANIC, *Vice-Président SMITRED, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération* - Mme Patricia LE GOAS, *Vice-Présidente SMITRED, LANNION TREGOR Communauté* - Pierre LE ROY, *Vice-Président SMITRED, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération* – Jean-Pierre MORVAN, *Délégué titulaire, LANNION TREGOR Communauté* - Mme Marie-Thérèse SCOLAN, *Déléguée titulaire, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération* - Mme Brigitte LE SAULNIER, *déléguée titulaire, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération* - Gérard KERNEC, *Délégué titulaire, LANNION-TREGOR Communauté* - Daniel MERRIEN, *Délégué titulaire, SMICTOM du MENEZ-BRE* - Jean-Claude JEGOU, *Délégué titulaire, SMICTOM du MENEZ-BRE* – Guy FOUNTAS, *Délégué suppléant, LANNION-TREGOR Communauté* - Gérard LE CABEC, *Délégué suppléant, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération.*

**ASSISTAIENT :**

Mme le Trésorier Principal de LANNION.

Dominique BARDINI, *SMITRED Ouest d'Armor* - Mme Morgane DEBLANGY, *SMITRED Ouest d'Armor* – Yann LACHIVER, *SMITRED Ouest d'Armor* – Mme Magalie QUELENN, *SMITRED Ouest d'Armor* - Mme Valérie TROADEC, *SMITRED Ouest d'Armor* - Rémi HENRIONNET, *SMITRED Ouest d'Armor* – Franck LE NORMAND, *SMITRED Ouest d'Armor.*

**ABSENTS EXCUSÉS :**

M.M. François LE MARREC, *Délégué titulaire, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération* – Pierre TERRIEN, *Délégué titulaire, LANNION-TREGOR Communauté* – Jean-Yves KERAUDY, *Délégué titulaire, LANNION-TREGOR Communauté* - Franc TANGUY, *Délégué suppléant, SMICTOM du MENEZ-BRE* - Marcel PRAT, *Délégué titulaire, LANNION-TREGOR Communauté* - Pierre SALLIOU, *Délégué titulaire, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération*

- Jacques ROBIN, *Délégué titulaire, LANNION-TREGOR Communauté* - Jean LE MERDY, *Délégué titulaire, LANNION-TREGOR Communauté* - Jean-François LE BESCOND, *Délégué titulaire, LANNION-TREGOR Communauté* - Yannick DUBOURG, *Délégué suppléant, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération* - Claude LOZAC'H, *Délégué suppléant, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération* - Mme Marie-France GAULTIER, *Déléguée suppléante, LANNION-TREGOR Communauté* - Jean-Paul LE LOUET, *Délégué titulaire, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération* - Gérard QUILIN, *Délégué suppléant, LANNION-TREGOR Communauté* - Alain LACHIVER, *Délégué suppléant, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération* - André GUILLEMOT, *Délégué suppléant, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération* - Eric ROBERT, *Délégué suppléant, LANNION-TREGOR Communauté* - Mme Cindérella BERNARD, *Présidente du SMICTOM du MENEZ-BRE* - Benoît DANIEAU, *SMICTOM du MENEZ-BRE* - Mickaël THOMAS, *LANNION-TREGOR Communauté* - Mme Anne-Laure LAMANDE, *LANNION-TREGOR Communauté* - Mme Julie LE BIZEC, *GUINGAMP PAIMPOL Agglomération* - M.M. Jérôme MASSÉ, *GUINGAMP PAIMPOL Agglomération* - Thomas MICHEL, *LANNION-TREGOR Communauté* -

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Marie-Thérèse SCOLAN.

---

Le Président remercie l'ensemble des membres présents et excuse les membres absents.

Il informe que l'ordre du jour de ce Bureau Permanent est succinct car il est suivi de l'Assemblée Générale à 17 heures.

## **I - CONTRAT D'EXPLOITATION DE L'UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE DE PLUZUNET : AVENANT N°9 - REPARATION MATERIEL DE SYSTEME DE SECURITE INCENDIE (SSI) & MODALITE ECHEANCE CONTRACTUELLE- REPRISE REGULATION DU FOUR**

Le présent avenant n°9 au marché a pour objet la réparation du matériel du système de sécurité incendie. Il s'agit de 3 aspirants de détection de fumées pour la zone du centre de tri qui sont hors d'usage. Le montant de la réparation s'élève à 15 828 € HT.

Cet avenant a également pour objet de fixer les modalités d'échéance contractuelle. La fin du contrat d'exploitation étant suspendu au 31 mai 2029 à minuit, le SMITRED propose de fixer les dates de bilan contractuel au 31 mai minuit de chaque année. Pour l'année 2019/2020, une réfaction de 34 heures et 632 tonnes de vapeur sera effectué sur cet exercice. Les conditions restent inchangées pour les années suivantes.

Compte tenu de la purge plastique projetée en 2020, visant à renormaliser le PCI des déchets à incinérer, il y a lieu d'apporter des améliorations à la régulation de combustion du four nécessitant l'intervention d'un automaticien pour un montant de 4 000 € HT. Il s'agit notamment de réguler le dispositif de quench de flamme sous consigne de température du four, ce dispositif fonctionnant actuellement en tout ou rien.

L'objectif est par ailleurs de ramener à terme la température du four à une valeur de 1000°C, permettant l'évitement de surconsommation de réactifs au traitement des fumées pour le traitement des sulfates lié à la décomposition du gypse.

Cet exposé entendu,  
Après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres de ce jour,  
Après lecture de l'avenant n°9,  
Le Bureau Permanent,  
Après avoir en avoir DELIBERE,  
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** l'avenant n°9 au contrat d'exploitation avec la société CNIM OUEST ARMOR tel qu'exposé ci-dessus.

- **D'AUTORISER** le Président à signer l'avenant n°9 ainsi que toutes les pièces s'y rapportant et à procéder aux règlements correspondants.

## **II - CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE ENTRE LE SMITRED ET GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION - CENTRES DE TRANSFERT DE CALLAC ET PLOURIVO**

Le Président expose que suite à la réalisation du nouveau centre de transfert de CALLAC, il convient d'intégrer les modalités d'exploitation de ce nouveau bâtiment. Pour rappel, par délibération du 1<sup>er</sup> juillet 2015, des conventions avaient été établies pour le fonctionnement des différents centres de transfert (Chargement de bennes, entretien, ...).

A noter que suite au déménagement de la déchèterie de Guingamp, les services de GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION n'assurent plus aucun service pour le compte du SMITRED sur le site du centre de transfert de Plouisy. Suite à ces évolutions des modes de fonctionnement, le Président propose de dénoncer l'ensemble des conventions établies avec GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION pour l'exploitation des centres de transfert de Plourivo et de Plouisy et de signer une nouvelle convention applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Cette nouvelle convention annulera et remplacera les conventions en vigueur et concernera les centres de transfert de CALLAC et PLOURIVO ainsi que la plateforme de compostage de PLOURIVO.

Cet exposé entendu,  
Le Bureau Permanent,  
Après en avoir DELIBERE,  
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** les propositions ci-dessus.

- **D'AUTORISER** le Président à signer la nouvelle convention avec GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION.

### **III - QUESTIONS DIVERSES**

L'ordre du jour étant épuisé. La séance est levée à 17 heures.

**Le Président**

**Jean-Yves MENUU**